

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 13 janvier 2020

Dossier N° 9

Délibération n°: DEL-2020-9

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Aménagement urbain

PLUi - Plan Local d'Urbanisme intercommunal - Modification Simplifiée n° 4 - Approbation

Rapporteur : Daniel DIMICOLI

L'an deux mille vingt le lundi treize janvier à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 7 janvier 2020, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Jean-Pierre BERNHEIM (départ avant la DEL-2020-8), M. Bernard DUPRE, M. Gino BOISMORIN (départ avant la DEL-2020-8), M. Daniel DIMICOLI, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Michel BASLÉ, M. Dominique BREJEON, M. Franck POQUIN, M. Benoît PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, Mme Chadia ARAB, M. Alain AUGELLE, M. Frédéric BEATSE, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON (arrivée avant la DEL-2020-8), M. Joël BIGOT, M. Grégory BLANC, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Roch BRANCOUR, Mme Jacqueline BRECHET, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Rachel CAPRON, Mme Catherine CARRE, M. Jean CHAUSSERET, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Denis CHIMIER, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Camille CHUPIN, M. Daniel CLEMENT, M. Michel COLAS, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON (départ avant la DEL-2020-11), Mme Annie DARSONVAL, Mme Karine ENGEL, M. Alain FOUQUET, M. Gabriel FREULON, Mme Pascale GALÉA, M. François GERNIGON, M. Jérémy GIRAULT, M. Bruno GOUA, M. Gilles GROUSSARD, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, M. Philippe HOULGARD, Mme Catherine JAMIL, M. François JAUNAIT, Mme Ozlem KILIC, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Madame Huguette MACÉ, M. André MARCHAND (départ avant la DEL-2020-11), M. Jean-Pierre MIGNOT, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Michelle MOREAU, Mme Constance NEBBULA, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain PAGANO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Didier PINON, M. Jean-Charles PRONO, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, Mme Marie-France RENO, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, Mme Véronique ROLLO, M. Gilles SAMSON, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, M. Jean-Paul TAGLIONI (départ après la DEL-2020-12), Mme Alima TAHIRI, M. Antony TAILLEFAIT, M. Roger TCHATO (arrivée à la DEL-2020-7), Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON (départ après la DEL-2020-8), M. Jean-Marc VERCHERE, M. Pierre VERNOT, Mme Rose-Marie VERON

ETAIENT EXCUSES : M. Laurent DAMOUR, M. Emmanuel CAPUS, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD, M. David COLIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Caroline FEL, Mme Catherine GOXE, Mme Montaine HUTEAU, M. Gilles MAHE, M. Jean-François RAIMBAULT, Mme Chantal RENAUDINEAU

ETAIT ABSENTE : Mme Nathalie LEMAIRE

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Jean-Pierre BERNHEIM a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI (à partir de la DEL-2020-8)

M. Laurent DAMOUR a donné pouvoir à Mme Christine COURRILLAUD

Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ (jusqu'à la DEL-2020-8)

M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à Mme Christine BLIN

M. Benoît COCHET a donné pouvoir à M. Marc CAILLEAU

M. Damien COIFFARD a donné pouvoir à Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT

M. David COLIN a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE

Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU

Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
Mme Montaine HUTEAU a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN
M. Gilles MAHE a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. André MARCHAND a donné pouvoir à M. Denis CHIMIER (à partir de la DEL-2020-11)
M. Jean-François RAIMBAULT a donné pouvoir à M. Franck POQUIN
Mme Chantal RENAUDINEAU a donné pouvoir à M. Christophe BÉCHU
Mme Agnès TINCHON a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT (à partir de la DEL-2020-9)

Le Conseil de Communauté a désigné Mme Alima TAHIRI Déléguée, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 14 janvier 2020.

EXPOSE

Dans le cadre des évolutions nécessaires de son document d'urbanisme, Angers Loire Métropole a lancé une procédure de modification simplifiée n° 4 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) par arrêté du Président du 30 septembre 2019, afin de rectifier une erreur matérielle sur le zonage appliqué au secteur Front de Maine à Angers.

En effet, la modification n° 3 du PLUi (entrée en vigueur le 19 août 2019) a fait évoluer le zonage sur ce secteur en délimitant une zone UE (destinée aux grands équipements métropolitains et activités associées) sur Le Quai et sur les emprises des futurs Musée des Collectionneurs et hôtel attenant. Or, une erreur matérielle lors du tracé sur le plan de zonage a abouti à une zone UE trop étroite au profit de la zone UA (zone urbaine mixte) attenante.

La mise à disposition du projet de modification simplifiée au public s'est déroulée du 5 novembre 2019 au 6 décembre 2019 inclus selon les modalités fixées par le Conseil de communauté. Le public n'a formulé aucune observation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.5215-1 et suivants,
Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-36 à L.153-40 et L.153-45 à L.153-48,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu la délibération DEL-2017-17 du 13 février 2017 portant approbation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal,
Vu l'arrêté AR-2019-137 du 30 septembre 2019 engageant la procédure de modification simplifiée n° 4 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal,
Vu la délibération DEL-2019-226 du 14 octobre 2019 portant définition des modalités de mise à disposition du projet de modification simplifiée n° 4 au public,

Considérant l'avis de la commission Finances du 06 janvier 2020

Considérant l'avis de la commission Aménagement et développement durables des territoires du 17 décembre 2019

DELIBERE

Prend acte du bilan de la mise à disposition de la modification simplifiée n° 4 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Approuve la modification simplifiée n° 4 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, sans évolution à la suite de la mise à disposition du public, telle qu'elle est décrite ci-dessus.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les actes en vue de rendre exécutoire cette modification simplifiée.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage durant un mois au siège d'Angers Loire Métropole et en Mairie d'Angers.

Un avis sera inséré dans les journaux Ouest-France et Courrier de l'Ouest.

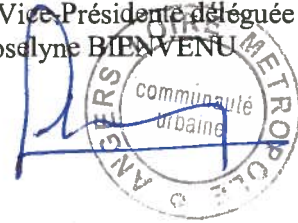
La présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en Préfecture et de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2020 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
La 1^{ère} Vice-Présidente déléguée
Roslyne BIENVENU



Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : DEL-2020-9

Objet de l'acte : PLUi - Plan Local d'Urbanisme intercommunal - Modification Simplifiée n° 4 - Approbation

Thème Préfecture : 2 - Urbanisme 1 - Documents d'urbanisme 3 - Délibérations approbation avec dossier complet

Date de l'acte : 13 janvier 2020

Annexe : Dossier de Modification Simplifiée n° 4 - Approbation

Identifiant de télétransmission : 049-244900015-20200113-lmc1H31576H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H31576H1

Date de transmission en Préfecture : 21 janvier 2020

Date de réception en Préfecture : 21 janvier 2020